

Demande d'autorisation d'absence pour les AESH T2 (gestion DSDEN)

à retourner à la DSDEN - pôle des affaires générales
par mail : pag289@ac-dijon.fr
ou par voie postale : 12 bis Bd Gallieni – BP 66 – 89011 AUXERRE Cedex

NOM : Prénom :

Lieu(x) de travail :

Durée de l'absence : 1 journée(s)
Le 25 janvier 2024

Motif de l'absence : Examen ou concours (joindre une copie de la convocation)
 Autre (joindre un justificatif) – Précisez

Stage syndical « école inclusive » de la FSU-SNUipp89.

A Le Signature :

AVIS DU DIRECTEUR D'ECOLE OU CHEF D'ETABLISSEMENT

FAVORABLE
 DEFAVORABLE

A Le Signature :

DECISION DE L'IA-DASEN :

Accordée avec traitement Accordée sans traitement
 Accordée avec récupération Refusée

A Auxerre, le

Pour les arrêts de travail en cas de maladie ou en cas de garde d'enfant malade, joindre directement au pôle affaires générales (pag289@ac-dijon.fr) l'original de l'arrêt de travail ou le certificat médical. Un arrêté vous sera renvoyé.